



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 MARS 1983

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix neuf mars à dix sept heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONTREJEAU, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 6 & 13 Mars 1983, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 121-10 et L 122-5 du Code d'Administration communale.

Etaient présents MM. les Conseillers Municipaux :

BONNEFOI Jean - CHANFREAU Pierre - BARON Dominique - COVA Henri - VERGNES Jean-Claude - POUSSON Jean - BEYRET Armand - ROGÉ Raymond - JORDA Jean - CHEVALLIER Albert - MAILLOT Armand - POUJOL Maurice - COMA Paul - REN Pierre - SAUDUBRAY André - IMBERT Marie-Christine - IZQUIERDO Modeste - ORLIAC Paul - ROBERT Jean-Claude - MOUREMBLES Jean - BAROUSSE Edouard - GONZALES Antoine.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Armand MAILLOT, Conseiller Municipal, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Messieurs BONNEFOI CHANFREAU BARON COVA VERGNES POUSSON BEYRET ROGÉ JORDA CHEVALLIER MAILLOT POUJOL COMA REN SAUDUBRAY IMBERT IZQUIERDO ORLIAC ROBERT POUJOL MOUREMBLES BAROUSSE GONZALES, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur MAILLOT le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la Présidence,

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur BARON Dominique.

Déclaration de Monsieur MAILLOT :

"- Comme la Loi le prévoit, c'est au plus ancien qu'échoit la Présidence de la nouvelle Assemblée, qui doit élire le Maire de notre Cité.

- Mon âge me donne cet honneur et c'est avec émotion, ayant passé 28 années dans les bureaux de la Mairie, que je déclare ouverte la séance.

- Avant de passer aux opérations de cette élection, je voudrais en tant que doyen, souhaiter sincèrement que les 23 élus par la population de Montréjeau, travaillent en commun dans l'intérêt de notre ville, qu'ils fassent abstraction de toute idée Politique en ce qui concerne la gestion de notre ville et que chacun apporte ses idées, ses connaissances et son activité.

- Si tel est le désir de chacun, je crois que MONTREJEAU en sera bénéficiaire".

ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 122-4 et L 122-5 et L 122-8 du Code des Communes a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 122-4 du Code de l'Administration Communale.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

La liste d'Action et de Gestion Municipale a proposé Monsieur JORDA.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
Bulletins blancs	<u>6</u>
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	17
Majorité absolue	12

Monsieur JORDA Jean a obtenu dix sept voix (17) - élu

Monsieur MAILLOT déclare Monsieur Jean JORDA Maire.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Déclaration de Monsieur JORDA :

"C'est avec émotion et fierté que je vous remercie de la confiance que vous venez de me témoigner en m'élisant Maire de notre commune.

Cette Mairie m'est très familière, puisque, dès l'âge de 28 ans et pendant 18 ans, j'ai été conseiller municipal, deux fois sous le mandat de M. Bouché, avec certains d'entre vous, d'ailleurs, et ces six dernières années à la tête d'une équipe minoritaire que je suis heureux de retrouver aujourd'hui à mes côtés.

Cette longue expérience m'a familiarisé avec les problèmes de la gestion communale, de même que mes activités professionnelles et extra-professionnelles. Mais, surtout, dans la lourde tâche qui m'attend, je sais pouvoir m'appuyer sur des conseillers municipaux expérimentés et compétents.

Ici, à Montréjeau, l'alternance a joué. Je suis persuadé que les cinq conseillers minoritaires travailleront avec nous de façon constructive, pour le plus grand bien de notre cité.

Je ne reviendrai pas sur notre programme. Nous l'avons longuement développé dans notre profession de foi, et nous passerons sans attendre aux réalisations prévues.

Le problème de l'emploi est d'une importance vitale pour notre Cité. Il ne nous échappe pas. Nous y sommes d'autant plus sensibles que certains d'entre nous, chefs d'entreprise, artisans, commerçants y sont journellement confrontés et en connaissent bien la réalité. Ce problème sera l'une des priorités de notre action.

Nous devons tenir le cap pendant six ans et pour cela, notre équipe doit rester ce qu'elle est, unie et solidaire, la priorité étant toujours l'intérêt de la ville et de ses habitants.

Je rappelle que je suis désormais le Maire de tous, que nous sommes le Conseil Municipal de tous et que l'heure est maintenant à l'unité et au travail."

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Après avoir décidé du nombre d'Adjoint à élire, de l'ordre de cinq, il a été procédé dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Jean JORDA élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint

La liste d'action et de gestion Municipales propose Monsieur Jean BONNEFOI pour le poste de 1er adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
bulletins blancs	6
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	17
Majorité absolue	12

Monsieur Jean BONNEFOI a obtenu dix sept voix (17) et ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1er Adjoint.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second Adjoint.

La liste d'action et de gestion municipales propose Monsieur Pierre CHANFREAL pour le poste de 2° adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
bulletins blancs	6
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	17
Majorité absolue	12



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Pierre CHANFREAU a obtenu dix sept voix (17) et ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé 2° adjoint.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième Adjoint. la liste d'action et de gestion municipales, propose M. IZQUIERDO Modeste.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
bulletins blancs	<u>6</u>
Reste pour le nombre suffrages exprimés	17
Majorité absolue	12

Monsieur Modeste IZQUIERDO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, dix sept voix (17) a été proclamé 3° Adjoint.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième Adjoint, la liste d'action et de gestion municipales propose M. MAILLOT Armand.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
Bulletins blancs	<u>6</u>
Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	17
Majorité absolue	12

Monsieur Armand MAILLOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, dix sept voix (17) a été proclamé 4° Adjoint.

ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du cinquième adjoint. La liste d'action et de gestion municipales propose M. COVA Henri.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
bulletins blancs	<u>6</u>
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	17
Majorité absolue	12

Monsieur Henri COVA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, dix sept voix (17) a été proclamé 5° Adjoint.

Monsieur POUSSON demande la parole et fait la déclaration suivante :

"Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers Municipaux, Mesdames, Messieurs,

Vous venez d'élire le Maire et les Adjoints, c'est le jeu normal de la démocratie et je vous en félicite.

Vous me permettez avant de passer les pouvoirs de faire le point de la situation de la Commune, telle que nous la laissons.

Les disponibilités financières au 28 février 1983 (compte 568) sont de 1 694 664,48 F.

L'excédent de trésorerie s'élève à 429 000 F.

Le précédent Conseil Municipal dont certains se retrouvent autour de cette table, n'ayant pas jugé opportun de voter le budget supplémentaire 1982 et le budget Primitif 1983. n'ont pas permis d'utiliser les nombreuses subventions que j'avais eu le plaisir de décrocher dans les diverses instances, pour notre ville et ses habitants.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

C'est ainsi qu'il reste à percevoir pour la nouvelle équipe la somme de 3 644 724,76 F de subventions pour les divers travaux déjà engagés ou sur le point de l'être. (crédits officiellement notifiés par les autorités compétentes). Ils se décomposent ainsi :

Opération programmée d'amélioration de l'Habitat	
subvention nationale	820 978 F
subvention départementale	528 862 F
	soit 1 349 840 F
Subvention pour frais d'étude OPAH	178 842 F
Centre de Secours Sapeurs Pompiers subvention département.	670 952 F
Plan d'eau : Taxe parafiscale	197 600 F
Subvention régionale	58 512 F
Subvention départementale	96 051 F
	soit 352 163 F
Chauffage C.E.S. : subvention de l'Etat	22 270,66
subvention départementale	64 477,60
Façades et cheneaux du C.E.S. subv. de l'Etat	139 527,50
Halle de Sports : subvention départementale	632 627 F
POOL routier - subvention départementale à travers le SIVOM	234 025
	soit un total général de 3 644 724,76 F.

Il est à préciser que pour 1983 la commune encaissera la somme de 729 000 F de récupération de la TVA pour les travaux déjà réalisés.

Si l'on ajoute à cela qu'en 1983 28 456,30 F d'annuités d'emprunts tombent et en 1984 ce sera 288 097,14 F dont 213 418 F pour la dernière annuité d'emprunt pour les travaux du lotissement communal, ce sera plus de 30 millions de centimes qui permettront de réaliser de nouveaux travaux sans toucher à la charge fiscale des habitants de Montréjeau, charge fiscale qui est bien au dessous de la moyenne départementale ou nationale, soit Taxe Habitation 5,05, taxe foncier bâti 12,34, taxe propriétés non bâties 51,83 et taxe professionnelle 11,75.

C'est je pense une situation exceptionnelle que nous laissons en quittant la responsabilité suprême de la Mairie.

Vous venez de porter de 3 à 5 le nombre des adjoints. En 1977 dans les mêmes circonstances nous vous avons offert un poste d'Adjoint soit le 2^o ou le 3^o, vous vouliez le 1^{er}.

Aujourd'hui vous gardez tous les sièges pratiquant ainsi la solution dure. Nous en prenons acte. C'est votre droit, nous en tirerons les conséquences.

Nous ne ferons pas une opposition systématique car nous avons une conception plus sereine de nos responsabilités ; nous souhaitons le plein épanouissement de notre ville et le meilleur devenir de notre population.

Pour ma part, je suis Conseiller Général de tout le canton. Les chiffres que je vous ai donnés montrent l'effort que j'ai réalisé pour décrocher les nombreuses subventions. Je poursuivrai ma tâche.

Demain, n'ayant plus le poids de la responsabilité de la commune, je n'aurai plus l'autorité pour m'imposer, ce rôle vous en incombera et nous vous jugerons à vos actes.

Je souhaite de tout coeur, qu'après les dernières épreuves, se ressaisissent tous ceux qui ont la charge de notre ville, pour ne penser qu'à l'avenir de notre cité et à celui de nos concitoyens."

M. JORDA : Je remercie M. POUSSON d'avoir laissé une situation financière saine ; je dois dire que nous l'avons aidé durant 6 ans à assurer la bonne gestion de la ville.

Les chiffres que nous a donnés M. POUSSON me sont impossibles à confirmer,



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

mais le compte administratif que nous donnera M. le Percepteur dans quelques jours, établira les comptes définitifs au 31 décembre 1982.

Nous n'avons aucun complexe.

J'ose croire que les subventions ne nous ont pas été attribuées parce que M. POUSSON était conseiller général, mais parce que c'est un droit et que nous obtiendrons les mêmes subventions légales pour les travaux futurs.

Pour la position dure que vous nous reprochez, j'ai choisi mes Adjoints en fonction de leur compétence et en vue d'un programme précis que nous avons l'intention de réaliser ensemble. Il ne faut pas nous reprocher d'avoir cinq Adjoints, c'est pour une plus grande efficacité ; il eût été préférable pour vous d'en avoir le même nombre au départ, car souvenez-vous, vous en avez perdu deux en route. Il reste tout de même un poste de 6^e adjoint à pourvoir. Il peut vous être attribué si vous faites du bon travail à nos côtés.

Je vous accorde le droit, à vous ainsi qu'à tous les électeurs, de me juger et de nous juger sur nos actes.

Déclaration de M. SAUDUBRAY :

" Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints, Madame, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Permettez-moi d'intervenir au nom de mes collègues de la minorité du Conseil Municipal.

Le 13 mars, le suffrage universel vous a désignés, en vous donnant, au sein de cette assemblée une large majorité.

Si nous sommes déçus et amers, ce n'est ni le lieu, ni l'heure d'analyser et de commenter ces résultats. Nous sommes des démocrates, nous nous inclinons.

Après cette élection d'aujourd'hui, Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints, permettez moi de joindre mes félicitations à celles de mes Collègues. Pourtant, il est nécessaire de préciser ce soir certaines choses, afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté entre la majorité que vous représentez, et la minorité que nous sommes.

En début de séance, notre Doyen d'âge, Monsieur MAILLOT, dans sa déclaration liminaire, nous a invités à travailler ensemble, en faisant abstraction de toute idéologie politique, dans l'intérêt de notre cité. Je dois indiquer que je ne suis pas tout à fait d'accord avec le contenu de cette déclaration. Il est nécessaire de dire clairement que la majorité de cette assemblée est une majorité de droite, que le Maire Monsieur JORDA, ainsi que certains de ses colistiers sont membres du R.P.R., donc il est évident que la majorité n'est pas politiquement neutre.

De même je dois préciser : avec mes camarades de la minorité, nous sommes de ceux qui en Mai 1981 ont participé à la victoire de François MITTERAND, ainsi qu'à celle du député socialiste de l'arrondissement de St-Gaudens, Pierre ORTET.

Nous déclarons donc, lorsque la Majorité effectuera des propositions allant dans le sens des intérêts de l'ensemble de nos concitoyens, nous serons à vos côtés, sans sectarisme, sans démagogie. Nous n'avons nullement l'intention de pratiquer la politique de la chaise vide. Nous assumerons toutes nos responsabilités d'élus.

Par contre, lorsqu'il s'agira de prises de positions politiques, inévitablement en six ans il y en aura, alors vous aurez en face vous des adversaires résolus qui vous combattront.

Nos programmes ne sont pas si divergents pour que nous nous retrouvions ensemble, afin de mener à terme certaines réalisations.

Nous espérons, que lors de la mise en place des différentes commissions, vous nous autoriserez à siéger dans celles que nous choisirons.

Pour ce qui concerne l'information, nous souhaitons vivement, comme vous



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

l'avez promis qu'elle circulera normalement, de même nous souhaitons avoir accès à tous les dossiers et documents qui nous aideront à assumer notre mission d'élus.

Je vous remercie de votre attention".

M. JORDA : Comme il est de coutume, je vous invite maintenant à déposer une gerbe aux monuments aux morts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix neuf heures.